



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Service académique de l'information et
de l'orientation

Affaire suivie par
Secrétariat du SAIO
T : 01.57.02.68.10
Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

PROJET D'ACTIVITES ET D' ACTIONS DES CIO

Tout en s'appuyant sur les priorités académiques fixées pour l'année scolaire 2019-2020, **le projet d'activités du service d'orientation** contribue à définir collectivement le diagnostic territorial partagé du district relatif à :

- l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- la prise en compte de la persévérance scolaire,
- l'accompagnement des élèves et des équipes dans l'élaboration du parcours scolaire et du projet professionnel des jeunes
- la participation à une approche bienveillante de l'école et du climat scolaire

Il est décliné dans chaque établissement sous la forme d'un programme d'activités ou d'actions que les Psy-EN mettront en œuvre et évalueront, en concertation avec le chef d'établissement, sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de CIO.

Le DCIO doit vérifier la cohérence des actions à conduire dans le district, assurer le portage du projet, sa mise en œuvre et son évaluation en fin d'année scolaire. Il en analyse les résultats en équipe à partir du bilan effectué par chaque psychologue de l'éducation nationale au sein de leurs établissements et en rend compte à l'autorité académique.

Ce projet d'activités est présenté en début d'année à tous les partenaires du territoire concerné. La réunion de district ou l'invitation des chefs d'établissement avec l'ensemble de l'équipe du service d'orientation permet de confirmer le CIO comme observatoire du district et renforce son rayonnement localement.

Actions «Phares»

Toutes les actions « phares » qui mettent en avant la déclinaison des priorités académiques sur chaque territoire (à l'échelle d'un établissement, du district ou du bassin) doivent être annexées au projet de CIO.

Fiche activités des Psy-EN

Les actions déclinées dans chaque établissement sous la forme d'un programme d'activités seront inscrites sur la fiche activités du Psy-EN que chaque personnel rédigera et contractualisera avec le chef d'établissement, sous la responsabilité du directeur ou de la directrice du CIO. Elles feront l'objet d'une évaluation fine qui pourra être effectuée en cours d'année et permettront d'alimenter le bilan de fin d'année sur l'atteinte, ou non, des objectifs prioritaires fixés cette année, tant au niveau de l'établissement qu'au niveau de l'action du CIO au sein du district.

Dans le cadre de la mise en œuvre de vos activités, vous devrez envisager des modalités d'intervention diversifiées permettant de répondre au mieux aux besoins identifiés localement et tenant compte **des échéances nationales de forte mobilisation** (semaines thématiques, finalisation des vœux parcoursup, affectation des élèves...). Ces modalités d'intervention peuvent prendre des formes variées (interventions en brigades en EPLE, contractualisation du temps Psy-EN, interventions en binôme Psy-EN/enseignant en séance collective...), l'important étant qu'elles soient définies en concertation avec les établissements de votre secteur.